

# Ecotrail de Bercé

## Charte éthique

### Article 1

Le concept de l'**Ecotrail de Bercé** repose sur la volonté de ses créateurs d'allier une épreuve sportive à une action festive de sensibilisation à la protection du milieu naturel et au développement durable.

### Article 2

Le site sur lequel se déroule l'**Ecotrail de Bercé** est partagé par différents acteurs de la vie économique et sociale (agriculteurs, exploitants forestiers, associations de sportifs, associations environnementales et de mise en valeur du site, chasseurs, randonneurs...). Chacun s'engage en conséquence :

- à admettre sur le site le principe d'activités professionnelles ou de loisirs différentes des siennes,
- à respecter autrui dans la pratique de son métier, de son sport ou de sa passion, sans esprit partisan.

### Article 3

Les organisateurs s'engagent à appliquer les principes et recommandations visant un développement responsable et écologique de la manifestation par des actions concrètes dont :

- assurer un tri sélectif des déchets générés par l'événement,
- utiliser des matériaux, vaisselle et matériel divers recyclables ou consignés,
- référencer de préférence des producteurs locaux (fournisseurs de restauration et de lots) favorisant des modes de production respectueux de l'environnement,
- limiter l'utilisation du papier en favorisant la communication électronique (site internet, téléchargement du bulletin d'inscription, mails, ...), et utiliser du papier recyclé pour la réalisation des supports de communication,
- inciter, dans sa communication, au co-voiturage,
- baliser les parcours à l'aide de matériel écologique, bio dégradable et durable, et débaliser en ne laissant aucune trace,
- ne pas utiliser d'engins motorisés pour le balisage et le débalisage,
- assurer une gestion modérée de l'eau et mettre à disposition des toilettes sèches.

### Article 4

L'**Ecotrail de Bercé** propose des « éco-stands » destinés à la promotion :

- de produits « éco-responsables » (bio, terroir et de proximité...),
- d'acteurs impliqués dans la protection de l'environnement et le développement durable.

Les organisateurs s'engagent à impliquer les exposants par une participation financière volontaire permettant une action concrète liée au développement durable.